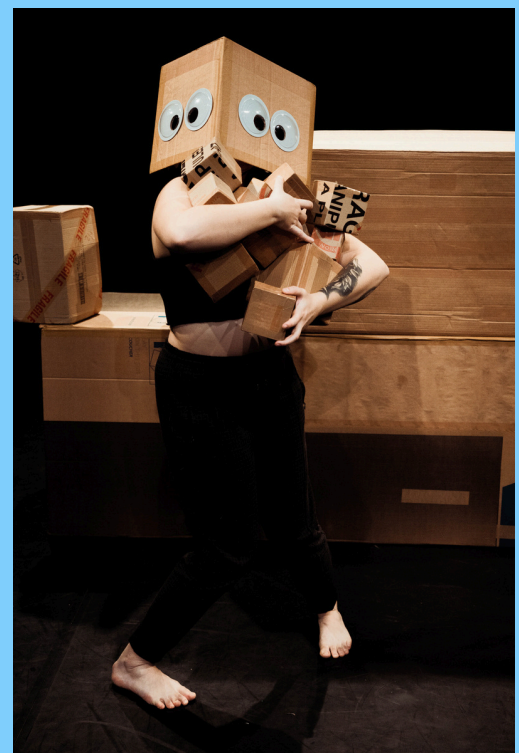
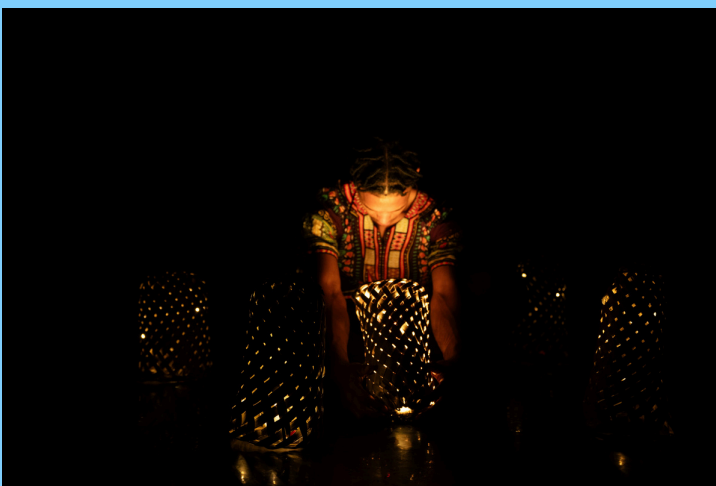


LA PEPS

Dispositif d'insertion professionnelle des artistes de cirque d'Occitanie
Pépinière du studio de création portée par le **CADC Balthazar**

Dossier d'informations





Le dispositif de la PEPS a pour but d'**accompagner les jeunes artistes circassien.ne.s** au terme de leurs années de **formation professionnelle**.

La PEPS est un **tremplin pour l'insertion des artistes** émergent.e.s sur le territoire, tout en visant une reconnaissance à plus grande échelle dans le domaine des arts du cirque.

Ce dispositif gratuit, étalé sur deux ans, permet d'une part de favoriser la **réalisation d'un projet artistique**, individuel ou collectif, en offrant un appui concernant les différentes variables du projet : artistique, technique, administrative, logistique. D'autre part, il s'agit de favoriser la **rencontre avec le public** local, régional, national et européen.

La Pépinière permet à la fois de soutenir les projets de création des jeunes artistes et d'irriguer les territoires en les mettant en relation directe avec la population.

Les partenaires de la PEPS

Le **Centre des arts du cirque Balthazar** porte la Pépinière en partenariat avec **La Fabrique des arts du cirque** à Nîmes, partenariat basé sur un échange de résidences rémunérées, de mise à disposition d'espace de travail et modules administratifs complémentaires.

Le **théâtre La Vista - La Chapelle** situé dans le quartier de Figuerolles à Montpellier est également un partenaire artistique et territorial des artistes.

Des partenariats artistiques, en production et administration sont et peuvent être mis en place selon les besoins des équipes artistiques.

Comment se structure le dispositif ?

Lorsque votre projet a été retenu et après avoir passé l'**entretien**, l'**accompagnement** du projet artistique se structure **sur deux ans**.

Il commence par une **définition du projet** et des **besoins artistiques et techniques**. Selon les besoins, seront **mises en place des aides** à la recherche **artistique**, ou à la création de **matériel**, mais encore à la recherche de **résidences**, à la recherche de stratégies de communication et de financements, qui vont se faire sous forme d'**informations**, de **mise en relation**, de conseils.

En parallèle, a lieu l'**élaboration et la réalisation du-dit projet** pendant les créneaux de mise à disposition pour les artistes en PEPS aux chapiteaux.

Au début de l'année, vous devrez adhérer (si ce n'est pas déjà le cas) à l'association Balthazar et à la FFEC (Fédération Française des Écoles de Cirque).

Entre septembre et décembre, ces précieux mois vous serviront à la **création de votre structure** ou à la recherche d'une **structure déjà existante** que vous pourrez rejoindre.

En parallèle, le CADC Balthazar poursuit sa logique de **rencontre** et d'insertion professionnelle en permettant aux artistes de jouer et d'intervenir lors de **nombreux projets rémunérés**, et ainsi accumuler de nombreuses heures d'intermittence.

Des **projets de médiation** sont mis en place avec des scolaires et publics adaptés : ateliers de pratique, présentations artistiques, échanges autour du projet artistique ; entre autres. L'échange autour du spectacle reste indispensable lorsqu'il est en création afin de prendre du recul, pouvoir mieux ajuster et orienter sa création.



Les accompagnements possibles au sein du dispositif en fonction des besoins :

- **Mise en place de la démarche artistique** et évaluation des moyens nécessaires : définition du projet, entretien des acquis, recherche autonome, création d'un matériel spécifique.
- **Accompagnement à la production** : définition du projet artistique, définir l'environnement économique, recherche de partenaires, entre autres.
- **Élaboration et réalisation** : ateliers-laboratoires, intervenant.e.s spécialisé.e.s, regard extérieur, entre autres.
- **Mise en réseau** : rencontres d'équipes artistiques, mise en relation avec les compagnies programmées, mise en réseau avec les lieux de diffusion du territoire.
- **Aide à la diffusion** : recherche de partenaires et/ou création d'une association, création de supports, participation aux festivals et diffusion vers fichier national, européen.

Modules complémentaires possibles :

- Communication, graphisme, webdesign, demandes de subventions, élaboration de budgets, environnement juridique et social



Quel est le statut d'un artiste en PEPS ?

Le dispositif de la Pépinière ne donne pas de statut en tant que tel. Il faut donc penser à s'en occuper. L'objectif étant d'obtenir **le statut d'assurance chômage relatif à l'intermittence** au cours de la première année d'accompagnement du dispositif pour obtenir une sécurité financière et **ainsi s'investir sereinement dans sa création.**

Les modalités de sélection en PEPS :

- **Administratives :**
 - Résider en Occitanie
 - Être issu.e d'une formation professionnelle artistique en arts du cirque
- **Qualitatives :**
 - Démontrer la mise en place d'une démarche artistique intéressante et d'un projet cohérent
 - Être capable et motivé.e pour porter et développer le projet artistique
- **Collaboratives :**
 - Être acteur.trice de son projet en lien avec l'interlocutrice.teur de la PEPS
 - Définir ensemble la nature des besoins de l'accompagnement proposé
 - Participer aux temps de suivi, réunion, de création et de présentation inhérent.e.s au dispositif
 - S'impliquer dans la logique de partenariat et de territoire

Calendrier :

- 1- Date limite de candidature : **Dimanche 25 mai 2025**
- 2- Phase de lecture et de pré-sélection des dossiers artistiques :
convocation pour une présentation orale
- 3- **Jeudi 12 juin 2025 en après-midi** : oraux de présentation avec le jury de sélection de la PEPS
- 4- Réponses **début juillet 2025**
- 5- Début du dispositif d'accompagnement le **8 septembre 2025**



CONTACT :

Claire Liotard

mediation[at]balthazar.asso.fr

ADRESSES :

16, rue Toiras

178, rue de la Carriérasse

10, rue de Malbosc

34000 | 34080 Montpellier

